

Annexe 2: Mesures d'accompagnement en matière de sécurité au travail et de protection de la santé³⁵

L'art. 4, al. 1, de l'ordonnance 5 du 28 septembre 2007 relative à la loi sur le travail (ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 ; RS 822.115) **interdit de manière générale d'employer des jeunes à des travaux dangereux**. Par travaux dangereux, on entend tous les travaux qui, de par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la formation, à la sécurité des jeunes ou à leur développement physique et psychique. En dérogation à l'art. 4, al. 1, OLT 5, il est permis d'occuper des personnes en formation **Techniscénistes CFC** dès l'âge de 15 ans, en fonction de leur niveau de connaissance, aux travaux dangereux mentionnés, pour autant que les mesures d'accompagnement suivantes en lien avec les sujets de prévention soient respectées :

Dérogations à l'interdiction d'effectuer des travaux dangereux (Base : ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ; RS 822.115.2, état au 12.01.2022)	
Article, lettre, chiffre	Travail dangereux (désignation selon l'ordonnance du DEFR RS 822.115.2)
2)	Contrainte psychique
2a)	Les travaux qui dépassent les capacités cognitives ou émotionnelles des jeunes, notamment : <ol style="list-style-type: none"> Le travail à la tâche, les travaux impliquant un rythme ou une cadence de travail constamment élevés, ceux nécessitant une attention permanente ou impliquant une responsabilité trop grande.
3)	Contrainte physique
3a)	La manipulation sans moyens auxiliaires de charges de plus de : <ul style="list-style-type: none"> 15 kg pour les hommes âgés de moins de 16 ans et 11 kg pour les femmes du même âge, 19 kg pour les hommes âgés de 16 ans à 18 ans non révolus et 12 kg pour les femmes du même âge.
4)	Influences physiques
4c)	Les travaux entraînant une exposition à un bruit continu ou impulsif dangereux pour l'ouïe ou exposant à un bruit à partir d'un niveau de pression sonore journalier équivalent $L_{EX,8h}$ de 85 dB(A).
4e)	Les travaux présentant un danger d'électrisation, notamment les travaux sur des installations à courant fort sous tension.
4g)	Les travaux avec des substances sous pression, notamment des liquides, des vapeurs ou des gaz.
4h)	Les travaux entraînant une exposition à des radiations non ionisantes, notamment à : <ol style="list-style-type: none"> des champs électromagnétiques, en particulier sur des émetteurs, à proximité de courants à haute tension ou de courants forts et lors de travaux avec des appareils de catégorie 1 ou 2 selon la norme ISO SN EN12198-1+A1, 2008 « Sécurité des machines – Estimation et réduction des risques engendrés par les rayonnements émis par les machines ». des rayons ultraviolets à une longueur d'onde de 315 à 400 nm (lumière UVA), comme lors du séchage et du durcissement par UV, du soudage à l'arc et d'une exposition prolongée au soleil. des rayons laser des classes 3B et 4 selon la norme ISO DIN EN 60825-1, 2015 « Sécurité des appareils à laser ».
5)	Agents chimiques impliquant des dangers physiques

³⁵ Version du 1 er décembre 2025, en vigueur depuis le 1 er janvier 2026

5a)	Les travaux avec des substances et des préparations qui, en raison de leurs propriétés, sont associées à au moins une des mentions de danger (phrases H) ci-après dans la classification établie par le règlement (CE) no 1272/20086, dans la version mentionnée dans l'annexe 2, ch. 1, de l'ordonnance du 5 juin 2015 sur les produits chimiques (OChim) : <ol style="list-style-type: none"> 1. substances et préparations instables et explosives : H200, H201, H202, H203, H204, H205, 2. gaz inflammables : H220, H221, 3. aérosols inflammables : H222, 4. liquides inflammables : H224, H225, 5. peroxydes organiques : H240, H241, 6. substances et préparations autoréactives : H240, H241, H242, 7. substances et préparations réactives : H250, H260, H261, 8. comburants : H270, H271.
6)	Agents chimiques impliquant des dangers toxicologiques
6a)	Les travaux avec des substances et des préparations qui, en raison de leurs propriétés, sont associées à au moins une des mentions de danger (phrases H) ci-après dans la classification établie par le règlement (CE) no 1272/20088, dans la version mentionnée dans l'annexe 2, ch. 1, OChim : <ol style="list-style-type: none"> 5. sensibilisation respiratoire : H334, 6. sensibilisation cutanée : H317.
8)	Outils de travail dangereux
8a)	Les outils de travail en mouvement ci-après : <ol style="list-style-type: none"> 1. Les chariots de manutention avec siège ou poste de conduite, 3. systèmes de transport combinés comprenant notamment des transporteurs à bande ou à chaîne, des élévateurs à godets, des transporteurs suspendus ou à rouleaux, des dispositifs pivotants, convoyeurs ou basculants, des monte-charges spéciaux, des plates-formes de levage ou des gerbeurs, 4. engins de manutention pour l'entreposage de charges unitaires (notamment conteneurs et marchandises palettisées) dans des entrepôts à hauts rayonnages, 9. ponts mobiles, 10. installations- intérieures ou extérieures de nacelles ou sièges mobiles suspendus librement.
8b)	Les outils de travail présentant des éléments en mouvement dont les zones dangereuses ne sont pas protégées par des dispositifs de protection ou le sont seulement par des dispositifs de protection réglables ; il s'agit notamment de zones d'entraînement, de cisaillement, de coupure, de perforation, de happement, d'écrasement ou de choc.
10)	Environnement de travail présentant un risque élevé d'accident professionnel
10a)	Les travaux impliquant un risque de chute, en particulier à des postes de travail en hauteur.
10c)	Les travaux en dehors d'un emplacement de travail fixe, en particulier en cas de risque d'écoulement ou dans les zones de routes ou de voies ferrées non fermées à la circulation.

Travail (travaux) dangereux (Conformément aux compétences opérationnelles) Cf : plan de formation	Danger(s)		Sujets de prévention pour la formation, instruction et surveillance	Mesures d'accompagnement prises par le professionnel ³⁶ de l'entreprise							
		Article(s) ³⁷		Formation			Instruction des personnes en formation	Surveillance des personnes en formation			
				Appui durant les CI	Appui de l'EP	Formation en entreprise	Appui durant les CI	Appui de l'EP	Formation en entreprise	Occasionnel le	
1. Transporter et stocker les équipements et le matériel en particulier :	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Chargement et déchargement manuel des véhicules de transport ➤ Travail sur des rampes et dans des zones de livraison ➤ Fixation des charges (sécurisation des charges) ➤ Soulever, transporter ou déplacer des charges lourdes (jeux d'orgues, flight cases) ➤ Vérifier les dommages sur le matériel (contrôle visuel) <p><i>Plan formation J1/2</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Lésions et charges sur les muscles et le squelette • Electrocution • Incendie • Se faire renverser, rouler dessus, coincer ou écraser • Ne pas entendre les signaux • Chute d'objet ou de marchandises 	3a 4e 8a	<input type="checkbox"/> EPI <input type="checkbox"/> Fixation professionnelle de la cargaison <input type="checkbox"/> Déplacement des charges lourdes <input type="checkbox"/> Recherche d'alternatives, utilisation de monte-chARGE, porter à deux / en équipe <input type="checkbox"/> Utilisation correcte des outils <input type="checkbox"/> Utilisation des rampes de chargement réglables, des plateformes de levage et des ascenseurs à marchandises <input type="checkbox"/> Utilisation des signaux et des avertissements Évacuation et de secours routes, les équipements de sécurité et les routes d'accès au service d'incendie <input type="checkbox"/> Ne pas barrer les accès aux sorties de secours, aux équipements de sécurité et aux accès des services incendie. <ul style="list-style-type: none"> □ Dépliant-SUVA: neuf règles vitales pour le génie civil et les travaux publics_84051 □ Suva: Portez futé, Présentation PPT_150927 ☞ Dépliant-Suva: Huit règles vitales pour la maintenance_84040 	1. AA 2. AA 3. AA	1. AA 2. AA 3. AA	1. AA 2. AA 3. AA	Instruction d'utilisation et explication des règles : présenter, exercer et contrôler les connaissances	1. AA ARF, 3. AA	1. AA 2. AA 3. AA	
2. Utiliser les chariots élévateurs catégorie R & S	<ul style="list-style-type: none"> • Selon la détermination du danger par l'entreprise <p><i>Plan formation J2</i></p>			Conformément à la directive CFST 6518, au dépliant Suva «Neuf règles vitales pour l'utilisation de chariots élévateurs» 84067 et à la planification des mesures de l'entreprise.	1.-3. AA			Utilisation de chariots élévateurs cat. R uniquement après une formation avec certificat de formation. Utilisation de chariots élévateurs cat. S après instruction dans l'entreprise.	1.AA ARF	1.AA 3. AA	2.AA 3. AA

³⁶ Sont réputés professionnels les titulaires d'un certificat fédéral de capacité ou d'une qualification équivalente dans le domaine de la personne en formation.

³⁷ Articles de l'ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes, RS 822.115.2, état au 12.01.2022

Travail (travaux) dangereux (Conformément aux compétences opérationnelles) Cf : plan de formation	Danger(s)		Sujets de prévention pour la formation, instruction et surveillance	Mesures d'accompagnement prises par le professionnel ³⁶ de l'entreprise						
		Article(s) ³⁷		Formation			Instruction des personnes en formation	Surveillance des personnes en formation		
			Appui durant les CI	Appui de l'EP	Formation en entreprise	Appui durant les CI	Appui de l'EP	Formation en entreprise	Occasionnel	
3. Façonner, relier et fixer, avec des machines portatives, des pièces en métal, en matériaux synthétiques et en bois (<i>élingues, cordes, sangles, mousquetons, etc.</i>)	<ul style="list-style-type: none"> • Bruit continu • Brûlures • Pincement, écrasement • Coupure, piqûre • Poussière <p>Sensibilisation cutanée, des voies respiratoires et des muqueuses.</p>	4c 5a 6a 8b	<input type="checkbox"/> EPI Utilisation et le bon entretien des petites machines, outils et pièces de connexion selon les instructions du fabricant <input type="checkbox"/> Suivre les instructions du fabricant pour l'utilisation et l'entretien des machines, des outils et des raccords ☞ Suva: Substances dangereuses_11030	1. AA 2. AA 3. AA	1. AA	1. AA 2. AA	EPI et instruction sur les machines. Exercer et, montrer les mesures de sécurités applicables	1. AA	1. AA ARF, 3. AA	2. AA 3. AA
<i>Plan formation D3</i>										
4. Choisir et utiliser des échelles, des nacelles, des engins de levage et des échafaudages	<ul style="list-style-type: none"> • Accident • Se faire renverser, rouler dessus, coincer ou écraser • Pressions 	8a 10a 10c	☞ Suva: Qui peut répondre 12 fois « oui » ? Sécurité sur les échelles simples et doubles_84070 ☞ Suva: Huit questions essentielles autour des échafaudages roulants_84018 ☞ Seco: Travailler debout, Dépliant_710.077 ☞ Suva Plateformes élévatrices PEPM 1 et 2_67064/1_67064/2	1. AA 2. AA 3. AA	1. AA	1. AA 2. AA	Instruction moyen de brochures, de présentations et d'exercices. Utilisation des nacelles seulement après formation et obtention du certificat.	1. AA	1. AA ARF, 3. AA	2. AA 3. AA
<i>Plan formation D4</i>										
5. Monter, sécuriser et démonter des échafaudages, des ponts et autres supports de charge et des constructions temporaires	<ul style="list-style-type: none"> • Lésions et charges sur les muscles et le squelette • Bruit continu • Dérangement acoustique 	3a 4c 10a 10c	☞ Suva-Dépliant: Huit règles vitales pour les travaux avec protection par encordement_84044 ☞ www.absturzrisiko.ch ☞ Suva-Dépliant: Huit règles vitales pour la branche du bâtiment_84035 ☞ Suva-dépliant: Neuf règles vitales pour le montage de charpentes métalliques_84048 Mode d'emploi et consignes de sécurité du fabricant	1. AA 2. AA 3. AA	1. AA	1. AA 2. AA	Instruction d'utilisation et enseignement des moyens d'action à l'aide de brochures et d'outils complémentaires, de démonstration et d'exercices. Contrôle de connaissances. Cours de base PSAgA (EPI contre les chutes) avec	1. AA	1. AA ARF, 3. AA	2. AA 3. AA
<i>Plan formation D5</i>										

Travail (travaux) dangereux (Conformément aux compétences opérationnelles) Cf : plan de formation	Danger(s)		Sujets de prévention pour la formation, instruction et surveillance	Mesures d'accompagnement prises par le professionnel ³⁶ de l'entreprise						
		Article(s) ³⁷		Formation			Instruction des personnes en formation	Surveillance des personnes en formation		
				Appui durant les CI	Appui de l'EP	Formation en entreprise	Appui durant les CI	Appui de l'EP	Formation en entreprise	Occasionnel le
							certificat de formation			
6. Dresser et fixer des scènes et des décors; déplacement manuel de charges <i>Plan formation D6</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Travail posté/ Travail de nuit • Baisse de concentration/Pression des horaires/Stress • Lésions et charges sur les muscles et le squelette • Être percuté par des éléments en mouvement • Pièces de machines mobiles non protégées • Concassage, cisaillement, impacts • Matériel défaillant (surcharge des équipements) • Liaison mécanique au moteur, au moyen d'arbres, de chaînes ou de roues de friction 	2a 3a 8b	<input type="checkbox"/> Respecter les consignes d'exploitation et de contrôle <input type="checkbox"/> Respecter les barricades et les signalisations <input type="checkbox"/> Signaler les problèmes <input type="checkbox"/> Aucune manipulation des dispositifs de sécurité	1. AA 2. AA 3.AA	1. AA	1. AA	Instruction d'utilisation et enseignement des moyens d'actions, démonstrations, exercices.	1.AA	1. AA ARF, 3. AA	2. AA
7. Manipuler et vérifier les dommages des équipements techniques de scène comme le matériel de sonorisation, d'éclairage et de vidéo. <i>Plan de formation D8 / B7, H2 à h3</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Pression des horaires / Stress • Dangers pendant le dépannage • Electrocution 	2a 4c 4e 10a	<input type="checkbox"/> Etre attentif aux principes d'ergonomie et éviter les mauvaises postures <input type="checkbox"/> Maintenir une bonne communication (Travail d'équipe) <input type="checkbox"/> Travailler selon des mandats claires (planning, liste de contrôles, procédures) <input type="checkbox"/> Suivre les instructions et les roder <input type="checkbox"/> Traitement de l'électricité <input type="checkbox"/> Utiliser les signaux de signalisation et les outils <input type="checkbox"/> Etre attentif aux marquages et signaux <input checked="" type="checkbox"/> Suva: Postes de travail en hauteur sur machines et installations industrielles_33087 <input checked="" type="checkbox"/> Suva-dépliant „5 + 5 règles vitales pour les travaux sur ou à proximité d'installations électriques“_84042.	1. AA 2. AA 3. AA	1. AA 2. AA 3. AA	1. AA 2. AA 3. AA	Instruction, présentation. Raire des exercices répétés en condition réelle (1:1 simulation en temps réel)	1. AA	1. AA ARF, 3. AA	2. AA

Travail (travaux) dangereux (Conformément aux compétences opérationnelles) Cf : plan de formation	Danger(s)		Sujets de prévention pour la formation, instruction et surveillance	Mesures d'accompagnement prises par le professionnel ³⁶ de l'entreprise						
		Article(s) ³⁷		Formation			Instruction des personnes en formation	Surveillance des personnes en formation		
				Appui durant les CI	Appui de l'EP	Formation en entreprise	Appui durant les CI	Appui de l'EP	Formation en entreprise	Occasionnel
8. Mettre en place et configurer une installation laser ; Travailler et se déplacer dans la zone d'application des dispositifs laser	<ul style="list-style-type: none"> • Rayons laser • Eblouissement / lésions oculaires 	4h	<input type="checkbox"/> Les appareils laser ne sont construits, réglés, calibrés, contrôlés et exploités que par des spécialistes responsables. (le responsable sécurité laser est également impliqué) <input type="checkbox"/> Ne pas manipuler l'équipement d'exposition laser <input type="checkbox"/> Ne pas modifier le dispositif laser.	1. AA 2. AA 3. AA	3. AA	1. AA 2. AA	Informer, présenter. Travailler seulement sous surveillance d'une personne qualifiée.	1. AA – 3. AA		
<i>Plan de formation F4</i>										
9. Entamer la lutte contre l'incendie, appliquer les directives de la protection contre l'incendie.	<ul style="list-style-type: none"> • Asphyxie et risque d'explosion • Irritation respiratoire et des muqueuses • Brûlures 	4g 10c	<input type="checkbox"/> Utiliser correctement les extincteurs portatifs <input type="checkbox"/> suivre les premières instructions et montrer un comportement qualifié (concept de sécurité et organisation d'urgence) <input type="checkbox"/> Aucune manipulation du BMA et des détecteurs de fumée et autres dispositifs de protection.	1. AA 2. AA 3. AA	3. AA	3. AA	Instruction par la police du feu ou d'un chargé de sécurité. Observer, comprendre et mettre en pratique les procédures et les réglementations	1. AA	1. AA ARF, 3. AA	2. AA
<i>Plan de formation G6</i>										
10. Choisir, contrôler, mettre en œuvre et entretenir les machines à effets spéciaux	<ul style="list-style-type: none"> • Electrocution • Explosion • Suffocation • Brûlures • Sensibilisation des voies respiratoires et des muqueuses • Sensibilisation cutanée 	4e 4g 5a 6a	<input type="checkbox"/> Choisir les bons dispositifs d'effets et les bons outils opérationnels <input type="checkbox"/> Utiliser les gaz comprimé et vapeurs seulement à l'extérieur <input type="checkbox"/> Porter des masques anti-poussière (FFP) <input type="checkbox"/> Symboles de matières dangereuses / fiches de sécurité <input type="checkbox"/> Transport, manutention et stockage des bouteilles de gaz comprimé <input type="checkbox"/> Transport, manutention et stockage des matières dangereuses ☞ Fiche de données de sécurité (FDS) des substances utilisées ☞ Suva: Liquides inflammables et bouteilles de gaz sur les chantiers – Quelles sont les prescriptions d'entreposage?_33030	1. AA 2. AA 3. AA	3. AA	2. AA 3. AA	Enseignement des instructions de service et des fiches de données de sécurité.	1. AA	1. AA ARF, 3. AA	2. AA
<i>Plan de formation F1</i>										
11. Travailler à l'extérieur au soleil, à la chaleur et au froid	<ul style="list-style-type: none"> • UV de la lumière du soleil (Cancer de la peau, lésions oculaires, coups de soleil) • Engelures 	4h	<input type="checkbox"/> PSA, Protection pour la peau <input type="checkbox"/> Mise en place de protection collective (tente, parapluie, etc.) <input type="checkbox"/> Faire les pauses à l'ombre <input type="checkbox"/> Eviter les rayonnements excessifs <input type="checkbox"/> Porter de bons vêtements contre l'hypothermie	1. AA 2. AA 3. AA			Instruction sensibilisation moyen brochures et au de	1. AA	1. AA ARF, 3. AA	2. AA
<i>Plan de formation A-D</i>										

Travail (travaux) dangereux (Conformément aux compétences opérationnelles) Cf : plan de formation	Danger(s)		Sujets de prévention pour la formation, instruction et surveillance	Mesures d'accompagnement prises par le professionnel ³⁶ de l'entreprise						
		Article(s) ³⁷		Formation			Instruction des personnes en formation	Surveillance des personnes en formation		
				Appui durant les CI	Appui de l'EP	Formation en entreprise	Appui durant les CI	Appui de l'EP	Formation en entreprise	Occasionnel
			<input type="checkbox"/> Porter dans tous les cas des chaussures de travail (chaussures de sécurité si nécessaire)  Ligue contre le cancer : Protection solaire, l'essentiel en bref  SUVA: Chaudement recommandé en période de canicule							

Légende : CI: cours interentreprises; EP: école professionnelle; AA : année d'apprentissage ; ARF : après achèvement réussi de la formation